

DIPER
Mouvement

Osny, le 24 mars 2022

Affaire suivie par :
Sophie DOIDY
Tél : 01 79 81 22 58
Mél : ce.ia95.diper@ac-versailles.fr

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation Nationale du Val d'Oise

2A avenue des Arpents
95525 Cergy-Pontoise Cedex

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du 1er degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA,
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
et établissements spécialisés,
Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

Objet : Rentrée scolaire 2022 – Mouvement intradépartemental annuel pour les instituteurs et professeurs des écoles du Val d'Oise.

Référence : Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021

La démarche de mobilité représente un moment clef de votre parcours professionnel, j'attire votre attention sur les modifications apportées aux règles du mouvement intradépartemental, qui reflètent un travail d'harmonisation entre les quatre départements de l'académie de Versailles et plus particulièrement sur les points suivants :

- La saisie unique par l'interface I-Prof-MVT1D.
- La création des vœux groupes qui remplace le vœu large et le vœu géographique
- La nécessité pour les participants obligatoires de formuler a minima trois vœux groupes à mobilité obligatoire.
- L'obligation pour les enseignants précédemment affectés sur des postes de BD formation et de BD ASH de participer au mouvement suite au déploiement de la brigade départementale de remplacement.

Afin de faciliter vos démarches lors des opérations du mouvement départemental, une plateforme téléphonique mobilité est mise à votre disposition à compter du 1^{er} avril, du lundi au vendredi, au 01 30 83 46 80 de 9 heures à 17 heures.

Des réunions d'information seront organisées par le service en charge du mouvement afin de répondre au mieux à vos questions.

Les opérations du mouvement ont lieu du 1^{er} au 15 avril 2022 (midi). Je vous invite à lire avec attention les règles du mouvement et ses annexes jointes pour comprendre la procédure et vous demande de respecter scrupuleusement les dates indiquées pour retourner l'ensemble des documents via l'application COLIBRIS.

Gytlène MOUQUET-BURTIN